



BULLETIN D'INFORMATION 2017 - N° 30 du 14/12/2017

Revalorisation salariale 2017

Un arrêté d'extension signé le 28 novembre 2017 et publié au JO du 8 décembre 2017 rend obligatoire l'accord du 28 juin 2017 relatif à la revalorisation salariale.

Vous trouverez ci-joint la nouvelle grille applicable à toutes les entreprises de la branche à la date d'extension (28/11/2017).

Pdf joints :

- Arrêté du 28 novembre 2017
- Grille des minima, revalorisation 2017 et indemnité de repas

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info